

# Protocole d'accord de fin de conflit

Entre

La Chambre syndicale des gérants de Stations-Service

Et

La CDMT, la CGTM-P.P, l'UGTM Stations-Service,

Considérant :

- le mouvement de grève des employés des stations services de Martinique, des 17, 18 et 19 Août 2009.
- le protocole d'accord du 19 Août 2009 entre la Chambre syndicale des gérants de Stations-Service et la CDMT, la CGTM P.P, l'UGTM Stations-Services les parties s'accordent sur :
  - 1/- la reprise du travail se fera le Jeudi 20 Août 2009 aux heures habituelles de travail, selon les plannings.
  - 2/- Il n'y aura ni sanction, ni poursuite à l'encontre des salariés, pour fait de grève et le travail reprendra dans un climat serein.
  - 3/- Les 3 jours de grève seront payés, et les modalités de versement seront négociées dans chaque entreprise. L'intégralité des jours sera versée au plus tard le 31 décembre 2009.

DM SA AD

TD

- 1 -

Fait à Font de France, le 19 Août 2009  
Pour la chambre syndicale des gérants de stations-service.

Diane MONTROSE

Pour la CGTM.P-P

Pour la CDTT

DEGRAS Alphonse



Pour l'UGTM stations-services

David THIBAULT



Serge ARIBI

